

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTE ET DU TRAVAIL

DIRECTION GENERALE
DU TRAVAIL

DECRET N° 71/122 du 6/5/71

~~portant nomination de Secrétaire Général de~~
~~l'Ecole Nationale d'Administration.~~

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

VISAS :

Vu la Constitution du 30 Décembre 1969;

Vu le décret n° 66-127 du 4 Avril 1966 portant création de
l'Ecole Nationale d'Administration;

Vu le décret n° 64-4 du 4 Janvier 1964 fixant les indemnités
de représentation accordées aux titulaires des postes de direction
et de commandement;

D. F. Sur proposition du Ministre des Affaires Sociales, de la Santé
et du Travail;

D E C R E T :

C. F. ARTICLE 1er. - Monsieur PEMBELLOT Lambert, Agent Technique Principal
6^e échelon des cadres de la catégorie B.I des Services Sociaux
(Santé Publique), précédemment en service à l'Inspection Générale de
la Santé Publique et aux Affaires Sociales à Brazzaville, est nommé
Secrétaire Général de l'Ecole Nationale d'Administration.

ARTICLE 2. - L'intéressé a droit aux indemnités prévues par les
textes en vigueur.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date
de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal
Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout
où besoin sera ./.-

BRAZZAVILLE, le 6 MAI 1971

Le Président du Comité Central du
Parti Congolais du Travail, Président
de la République, Chef de l'Etat, Président
du Conseil d'Etat,
Le Ministre des Affaires Sociales, de la
Santé et du Travail, en mission
Le Ministre de l'Administration du
Territoire,

Commandant M. NGOUABI.-

Le Ministre des Finances et du Budget,

B. MATINGOU.-

AMPLIATIONS :

SGRPA 1
- DGT.DGAPE. 3
- DF. 3
- CF. 2
- MINISANTE 2
- SGSPAS. 2
- ENA 2
- Intéressé 1
- Dossier 3
- SGG/BC. 2

D. ITOUA.-